AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 août 2025

Nos équipes

Ce sont nos collaborateurs qui font notre excellence. Leur professionnalisme, leurs compétences et leur engagement au service de l'intérêt général contribuent chaque jour à faire de l'AMF un régulateur de référence. Découvrez nos équipes.

Un collectif d'excellence

Avec une grande diversité culturelle et des profils variés, nos 500 collaborateurs fondent leur esprit d'équipe autour des compétences d'adaptabilité, d'écoute et de pédagogie. Impliquées, nos équipes sont fières de travailler à l'AMF pour une mission d'intérêt général, comme l'indiquent les résultats du baromètre social mené en 2023.

L'AMF recrute chaque année des collaborateurs qui, au-delà de leurs compétences techniques, savent faire preuve d'intégrité. L'égalité salariale URL = [https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/lamf-obtient-un-index-egalite-femmes-hommes-de-98100-pour-lannee-2024] est un principe fondamental de notre responsabilité sociétale. Nous nous y engageons tout au long du parcours de nos collaborateurs et veillons à lutter contre toute forme de discrimination.

Nos Directions

La Direction des relations avec les épargnants et de leur protection

L'équipe de la Direction des relations avec les épargnants et de leur protection est engagée dans la prise en compte des intérêts des consommateurs financiers dans les pratiques de régulation de l'AMF et de la Place financière. Elle est au service de l'éducation financière des épargnants et des investisseurs. Les principales missions de cette direction sont l'information et la pédagogie auprès des épargnants, l'écoute du public avec Epargne Info Service, la veille stratégique et opérationnelle.

Le pôle de la Médiation

L'équipe de la Médiation est en charge du traitement amiable des litiges individuels qui lui sont soumis et portant sur l'ensemble des domaines d'intervention de l'AMF (opérations sur titres, gestion collective, tenue de comptes conservation, instruments financiers, etc.). Les dossiers de médiation instruits sur le fond donnent lieu à un avis du Médiateur en faveur ou non du demandeur.

Mathilde, Chloé et Thibault (Médiation)

Cette équipe contribue à l'action pédagogique de l'AMF à destination des investisseurs particuliers et participe avec ses homologues étrangers au renforcement des modes alternatifs de résolution des litiges au plan international.

La Direction de la régulation et des affaires internationales

Les équipes de la Direction de la régulation et des affaires internationales élaborent les principes de régulation et les règles gouvernant les différentes activités financières soumises au contrôle de l'AMF. Elles organisent la concertation avec les professionnels du marché et animent les instances consultatives du régulateur. Elles coordonnent la participation de l'AMF aux travaux internationaux et européens, contribuent à l'adaptation du cadre de la régulation française et produisent des études et bilans sur l'évolution générale du marché boursier.

La Direction des émetteurs et des affaires comptables

La Direction des émetteurs et des affaires comptables comprend deux directions, la Direction des émetteurs et la Direction des affaires comptables. Interlocuteurs privilégiés des sociétés cotées et de leurs conseils, les équipes de la Direction des émetteurs veillent à la qualité de l'information financière diffusée par les émetteurs dans le cadre de leurs obligations ou à l'occasion d'opérations financières. Les équipes de la Direction des affaires comptables participent à la qualité de l'information financière diffusée par les émetteurs dans le cadre de

leurs obligations périodiques et permanentes ou à l'occasion d'opérations financières, en s'assurant de la correcte application des normes comptables et de la transparence des états financiers.

La Direction de la gestion d'actifs

Les équipes de la Direction de la gestion d'actifs sont en charge de la protection de l'épargne investie en OPC (SICAV, FCP, FCPE, FCPR, OPCI, etc.). Elles s'occupent de l'agrément et du suivi des sociétés de gestion de portefeuille et des conseillers en investissements participatifs ; du suivi des prestataires de service d'investissement et des conseillers en investissements financiers ; et de l'agrément et du suivi des organismes de placements collectifs (OPCVM et FIA).

Amira (Gestion d'actifs) et Yannick (Supervision, intermédiaires et infrastructures de marché)

Elles sont par ailleurs fortement impliquées dans l'élaboration et le suivi de la réglementation, notamment au plan international, en liaison avec d'autres directions de l'AMF.

La Direction des données et des marchés

La Direction des données et des marchés comprend deux directions. Les équipes de la Direction de la supervision, des intermédiaires et des infrastructures de marché sont en charge du suivi et de la supervision des infrastructures de marché, des intermédiaires de marché et des prestataires de services sur actifs numériques (PSAN). Elles s'appuient sur une cellule d'expertise juridique et internationale. La Direction des données et de la surveillance identifie de potentiels manquements, elle examine quotidiennement l'ensemble des opérations réalisées sur les marchés ainsi que toutes les autres sources d'information disponibles afin de détecter tout événement ou comportement anormal sur les marchés financiers.

Pour analyser ces données, l'AMF s'appuie entre autres sur sa plateforme ICY, sur l'intelligence artificielle, mais aussi sur le savoir-faire de ses équipes spécialisées en marchés et en data science. L'enjeu des données est clairement identifié comme majeur dans notre plan stratégique Supervision 2022. Le développement ordonné des usages des données est essentiel pour analyser les risques et rendre notre supervision plus efficace. Les équipes de la Direction des données et de la surveillance accompagnent ce développement dans l'exercice de toutes les missions de l'AMF.

La Direction des affaires juridiques

Les équipes de la Direction des affaires juridiques accompagnent l'ensemble des directions opérationnelles dans l'exécution de leur mission afin de leur apporter l'expertise juridique nécessaire. Elles assurent également la coordination de travaux de transposition des textes européens, prennent en charge le suivi des principales réformes législatives et réglementaires entrant dans le champ de compétence de l'AMF et accompagne les différents travaux de doctrine de l'Autorité. Cette Direction centralise les activités de production des notifications de griefs, de notes d'aide à la décision ainsi que la représentation du Collège devant la Commission des sanctions.

La Direction des enquêtes et des contrôles

Elle comprend deux directions, la Direction des enquêtes et la Direction des contrôles.

Les équipes de la Direction des enquêtes vérifient si la réglementation est respectée dans les domaines de compétence de l'AMF. Les enquêtes concernent principalement les abus de marché (manquement d'initié, de manipulation de cours ou de fausse information).

Vanessa et Elise (Contrôles)

Les équipes de la Direction des contrôles sont chargées de contrôler le respect des obligations professionnelles résultant des dispositions législatives et réglementaires, par les établissements régulés par l'Autorité.

La Direction de l'instruction et du contentieux des sanctions

Les équipes de la Direction de l'instruction et du contentieux des sanctions assistent les rapporteurs de la Commission des sanctions dans l'accomplissement des diligences requises pour instruire les dossiers de sanction. Elles prennent en charge, directement ou indirectement, le contentieux des décisions de la Commission des sanctions, en référé et sur le fond, devant la cour d'appel de Paris, le Conseil d'État et la Cour de Cassation, notamment la rédaction des observations et la plaidoirie s'il y a lieu.

La Direction des ressources, support et transformation

La Direction des ressources, support et transformation comprend la Direction des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information, le pôle Administratif et financier et le pôle Organisation, conseil, transformation et accompagnement au changement.

Marine (RH), Eriel (DSI), Sandrine (Contrôles), Anthony (Gestion d'actifs)

Les équipes de la Direction des ressources humaines gèrent les recrutements, les carrières et le suivi des salariés. Elles s'occupent de la formation des collaborateurs, des projets liés à la gestion des emplois et parcours professionnels, ainsi que des partenariats et relations écoles. Enfin, elles gèrent les aspects administratifs, contractuels, de paye et de gestion des temps des salariés, etc.

Les équipes de la Direction des systèmes d'information développent les solutions répondant aux besoins des directions ; veillent à l'unité, à la cohérence et à la sécurité des systèmes d'information (SI), déploient et maintiennent en conditions opérationnelles les SI.

Les équipes de la Direction administrative et financière sont en charge de la construction et du suivi budgétaire, de la collecte des contributions auprès des assujettis (émetteurs, sociétés de gestion, etc.), du suivi des dépenses, de la fiscalité ainsi que du contrôle de gestion. Elles gèrent les marchés publics, en accompagnant les Directions dans le lancement et le suivi des procédure de marché. La Direction administrative et financière gère également l'immobilier, les services aux occupants, les déplacements professionnels et coordonne, en collaboration avec les autres Directions, la démarche RSE de l'AMF.

Enfin, une équipe est dédiée à l'organisation, au conseil, à la transformation et l'accompagnement au changement. Ses missions consistent à accompagner les transformations de l'AMF et à jouer un rôle de conseil auprès des directions opérationnelles.

La Direction de la communication

Les équipes de la Direction de la communication sont en charge de la stratégie de communication de l'AMF. Son rôle est de promouvoir l'image de l'AMF et de mettre en valeur son action de régulation et d'information auprès des collaborateurs, des professionnels et/ou du grand public au travers de la communication interne, de la communication digitale, des relations presse, de l'organisation d'événements internes et externes, des publications, de l'animation du site internet et du renforcement de la marque employeur AMF.

L’Audit interne

L’équipe d'audit interne aide l’AMF à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance. Il formule des recommandations pour renforcer leur efficacité. L’Audit interne s’attache à accompagner la transformation de l’AMF en reliant ses activités aux objectifs du plan stratégique et aux principaux risques associés.

Florian (Communication),
Audrey (Administration et finance)

En savoir plus

- Notre responsabilité sociale
- Notre gouvernance
- Nos missions
- Espace candidats

Mots clés INSTITUTIONNEL POLITIQUE RH

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE BIEN INVESTIR

06 août 2026

Qu'est-ce que « Epargne Info Service » ?

COMMUNIQUÉ AMF

INSTITUTIONNEL

24 juin 2026

Le Pôle commun de l’AMF et de l’ACPR publie son rapport annuel 2025

RAPPORT ANNUEL

INSTITUTIONNEL

24 juin 2026

Rapport d'activité 2025 du Pôle Assurance Banque Epargne (AMF-ACPR)

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02